

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de fr. 225'000.- pour la mise en conformité des places de jeux dans les préaux des écoles et des colonies.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Bref historique

Dans sa séance du 6 novembre 2003, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit d'investissement de fr. 200'000.- pour entreprendre un programme d'assainissement des places de jeux communales, conformément au préavis municipal no 19 du 5 août 2003.

Ce préavis avait été rédigé pour répondre à la motion de Monsieur le Conseiller Gilles Verdon demandant des places de jeux et parcs pour enfants conviviaux, de proximité et plus sûrs, plus particulièrement en veillant à :

- la propreté et la sécurité des infrastructures existantes ;
- la possibilité d'aménager de nouvelles infrastructures pour petits et grands sur le territoire communal.

Les travaux sont terminés. Ils ont été exécutés par le Service des travaux et de l'environnement (STE).

Objet du présent préavis

Par le présent préavis, la Municipalité propose à votre Conseil de poursuivre ce programme d'assainissement par la réfection et la mise en conformité des places de jeux sises dans les préaux des écoles et des colonies Jolie-Brise et de Mauborget, dont un inventaire détaillé a été établi.

Le Service communal de l'urbanisme et des bâtiments (URBAT) a organisé une visite des places de jeux recensées en compagnie du délégué communal au BPA et du collaborateur du STE qui a procédé à la réfection des places de jeux publiques. Cette visite a permis d'identifier :

- les jeux non conformes qui devront être démontés et évacués ;
- les jeux à réparer ou à mettre en conformité ;
- les jeux à poser pour remplacer les jeux démontés ou pour compléter certains équipements.

Une grande partie des interventions concerne les revêtements de sol. La liste chiffrée des travaux est présentée à la page suivante. Après réfection, toutes les places de jeux (mobilier et revêtement de sol) seront certifiées conformes aux normes actuellement en vigueur.

Les travaux d'entretien seront effectués par le Service communal des travaux et de l'environnement tandis que les travaux de revêtements de sol et la pose des nouveaux jeux seront confiés à une entreprise privée.

Coût et financement

Devis estimatif			
Bâtiments	Travaux	Prix	Total
Fontenay	Elimination des jeux non conformes	600.00	
	Réparation et mise en conformité des jeux existants	5'400.00	
	Installation de nouveaux jeux	17'850.00	
	Revêtement de sol de sécurité	12'500.00	36'350.00
Montagny	Elimination des jeux non conformes	400.00	
	Réparation et mise en conformité des jeux existants	5'600.00	
	Installation de nouveaux jeux	4'400.00	
	Revêtement de sol de sécurité	4'500.00	14'900.00
4 Marronniers	Elimination des jeux non conformes	400.00	
	Réparation et mise en conformité des jeux existants	0.00	
	Installation de nouveaux jeux	25'400.00	
	Revêtement de sol de sécurité	13'800.00	39'600.00
Près-du-Lac	Elimination des jeux non conformes	1'000.00	
	Réparation et mise en conformité des jeux existants	800.00	
	Installation de nouveaux jeux	27'820.00	
	Revêtement de sol de sécurité	13'200.00	42'820.00
Pré-du-Canal	Elimination des jeux non conformes	200.00	
	Réparation et mise en conformité des jeux existants	0.00	
	Installation de nouveaux jeux	11'800.00	
	Revêtement de sol de sécurité	6'800.00	18'800.00
Villette	Installation de nouveaux jeux	6'800.00	
	Revêtement de sol de sécurité	4'000.00	10'800.00
Pierre de Savoie	Elimination des jeux non conformes	800.00	
	Installation de nouveaux jeux	6'700.00	
	Revêtement de sol de sécurité	13'500.00	21'000.00
Roger-de-Guimps	Elimination des jeux non conformes	200.00	200.00
Cheminet	Réparation et mise en conformité des jeux existants	4'400.00	4'400.00
Passerelle	Réparation et mise en conformité des jeux existants	1'200.00	1'200.00
Jordils	Réparation et mise en conformité des jeux existants	3'000.00	3'000.00
Jolie-Brise	Elimination des jeux non conformes	1'500.00	
	Installation de nouveaux jeux	11'600.00	
	Revêtement de sol de sécurité	4'800.00	17'900.00
Mauborget	Réparation et mise en conformité des jeux existants	4'000.00	4'000.00
Divers et imprévus			10'030.00
Total			225'000.00

Un montant de fr. 200'000.- a été inscrit dans les crédits d'investissements de 2007 pour cette dépense qui sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 3534 « Places de jeux des écoles et colonies » et amortie en 10 ans au plus.

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à fr. 30'800.-. Elles comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi, fr. 3'800.-, les amortissements, fr. 22'500.-, et les frais d'entretien, fr. 4'500.- (2 %).

* * *

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de mise en conformité des places de jeux dans les préaux des écoles et des colonies ;

Article 2.- : Un crédit d'investissement de fr. 225'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3.- : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 3'534 « Places de jeux des écoles et colonies », et amortie en 10 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

R. Jaquier

J. Mermod

Délégué de la Municipalité : Monsieur Paul-Arthur Treyvaud